



Qualité de l'eau distribuée - BILAN DE L'ANNEE 2022

Exploitant : VALLOUISE-PELVOUX (MAIRIE DE) - **Gestionnaire du réseau** : VALLOUISE-PELVOUX (MAIRIE DE)

Protection des captages d'eau potable

13 captage(s) d'eau potable alimente(nt) le(s) réseau(x). L'état d'avancement des procédures de protection de ce(s) captage(s) est le suivant : 9 Procédure(s) de protection terminée(s), 4 Procédure(s) de protection en cours.

Bactériologie

: Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur de pollution.

Seules les non-conformités aux limites de qualité concernant les paramètres Escherichia Coli et Entérocoques ont été retenues.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	% de conformité
AILEFROIDE	6	0	100
PELVOUX	19	1	94,7
GRAND PARCHER (DE)	3	0	100
PUY-AILLAUD (DE)	9	1	89
VALLOUISE BOURG+PETIT PARCHER	12	0	100
VIEILLES FONTAINES - VALLOUISE	7	1	85,7
LE VILLARD DE VALLOUISE	8	2	75
CHAMBRAN	9	8	11,1
REFUGE CEZANNE - PRE DE MME CARLE	1	0	100

Dureté

: Minéralisation de l'eau. Teneur en calcium et magnésium (calcaire). Pas de norme réglementaire.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Moyenne	Mini	Maxi	conclusion
AILEFROIDE	3	4,8	4,8	4,8	Eau très peu calcaire.
PELVOUX	4	10,1	7,9	12,3	Eau peu calcaire.
GRAND PARCHER (DE)	1	13,6	13,6	13,6	Eau peu calcaire.
PUY-AILLAUD (DE)	3	13,8	10,1	20,2	Eau peu calcaire.
VALLOUISE BOURG+PETIT PARCHER	2	5,1	5,1	5,2	Eau très peu calcaire.
VIEILLES FONTAINES - VALLOUISE	2	13,6	13,6	13,7	Eau peu calcaire.
LE VILLARD DE VALLOUISE	3	17,4	16,9	18,1	Eau peu calcaire.
CHAMBRAN	1	4,3	4,3	4,3	Eau très peu calcaire.
REFUGE CEZANNE - PRE DE MME CARLE	1	4,5	4,5	4,5	Eau très peu calcaire.

Nitrates

: Élément fertilisant présent naturellement dans l'eau. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources en eau. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
AILEFROIDE	4	0	0,9	0,8	1,2
PELVOUX	5	0	0,7	0,7	0,8
GRAND PARCHER (DE)	1	0	0,8	0,8	0,8
PUY-AILLAUD (DE)	3	0	0	0	0
VALLOUISE BOURG+PETIT PARCHER	3	0	0,9	0,7	1,1
VIEILLES FONTAINES - VALLOUISE	2	0	0,3	0	0,5
LE VILLARD DE VALLOUISE	4	0	0,9	0,7	1,4
CHAMBRAN	1	0	0	0	0
REFUGE CEZANNE - PRE DE MME CARLE	1	0	0,6	0,6	0,6

Fluor

: Oligo-élément présent naturellement dans les eaux. La teneur doit être inférieure à 1,5 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
AILEFROIDE	1	0	0,06	0,06	0,06
PELVOUX	2	0	0,05	0	0,09
GRAND PARCHER (DE)	1	0	0,06	0,06	0,06
PUY-AILLAUD (DE)	1	0	0	0	0
VALLOUISE BOURG+PETIT PARCHER	1	0	0	0	0
VIEILLES FONTAINES - VALLOUISE	NM*	NM*	NM*	NM*	NM*
LE VILLARD DE VALLOUISE	1	0	0	0	0
CHAMBRAN	NM*	NM*	NM*	NM*	NM*
REFUGE CEZANNE - PRE DE MME CARLE	NM*	NM*	NM*	NM*	NM*

Pesticides : Substance chimique utilisée pour la protection des récoltes (insecticides, désherbant,...) - La concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb de paramètres analysés	Nb de mesures non conformes	Concentration maxi rencontrée en µg/l
AILEFROIDE	1	189	0	0
PELVOUX	2	373	0	0
GRAND PARCHER (DE)	1	186	0	0
PUY-AILLAUD (DE)	1	189	0	0
VALLOUISE BOURG+PETIT PARCHER	1	187	0	0
VIEILLES FONTAINES - VALLOUISE	NM*	NM*	NM*	NM*
LE VILLARD DE VALLOUISE	1	189	0	0
CHAMBRAN	NM*	NM*	NM*	NM*
REFUGE CEZANNE - PRE DE MME CARLE	NM*	NM*	NM*	NM*

Sulfates : Composé naturel des eaux, dont la concentration varie selon les caractéristiques hydrogéologiques. La teneur maximale de référence est de 250 mg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb d'analyses non conformes	% de conformité	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
AILEFROIDE	3	0	100	17,7	17	18
PELVOUX	4	0	100	13,5	11	17
GRAND PARCHER (DE)	1	0	100	21	21	21
PUY-AILLAUD (DE)	3	0	100	16	11	24
VALLOUISE BOURG+PETIT PARCHER	2	0	100	14,5	14	15
VIEILLES FONTAINES - VALLOUISE	2	0	100	24	24	24
LE VILLARD DE VALLOUISE	3	0	100	40	38	44
CHAMBRAN	1	0	100	5,9	5,9	5,9
REFUGE CEZANNE - PRE DE MME CARLE	1	0	100	15	15	15

Arsenic : Élément chimique dont la présence naturelle est liée aux caractéristiques hydrogéologiques du secteur. La teneur ne doit pas excéder 10 µg/L.

Réseau(x)	Nb d'analyses	Nb d'analyses non conformes	% de conformité	Moyenne en µg/L	Mini en µg/L	Maxi en µg/L
AILEFROIDE	1	0	100	2	2	2
PELVOUX	2	0	100	1	0	2
GRAND PARCHER (DE)	1	0	100	0	0	0
PUY-AILLAUD (DE)	1	0	100	4	4	4
VALLOUISE BOURG+PETIT PARCHER	1	0	100	0	0	0
VIEILLES FONTAINES - VALLOUISE	NM*	NM*	NM*	NM*	NM*	NM*
LE VILLARD DE VALLOUISE	1	0	100	0	0	0
CHAMBRAN	NM*	NM*	NM*	NM*	NM*	NM*
REFUGE CEZANNE - PRE DE MME CARLE	NM*	NM*	NM*	NM*	NM*	NM*

*NM : Analyse non prévue dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire pour cette année. Edité en février 2023

Conclusion sanitaire - Observations

Les procédures d'autorisation de mise en conformité des périmètres de protection sur les captages de PUY AILLAUD qui ont été engagées doivent être menées à leur terme.

Le traitement de désinfection de l'eau installé sur le réseau de PUY AILLAUD doit faire l'objet de modification pour assurer un traitement permanent et efficace.

Le réseau de Puy Aillaud fait l'objet d'un contrôle sanitaire renforcé compte tenu de la vulnérabilité de ces ressources en eau potable sur le plan bactériologique.

Le réseau d'eau potable de Chambran est resté non conforme sur le plan bactériologique sur toute la période du contrôle sanitaire. La réfection de l'ouvrage de captage, le respect de l'interdiction du pâturage dans les éprimitres de protection et mise en place d'un traitement (filtration et désinfection) s'impose.

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. **Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr**
Retrouvez les restrictions de consommation de l'eau en cours sur : <https://www.paca.ars.sante.fr/restrictions-dusage-de-leau-destinee-la-consommation-humaine-en-region-paca>



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.